

Remplace la date 06-août-2019

Date de révision 09-sept.-2024

Numéro de révision 4

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 23150

**Numéro du fiche de données de sécurité** 23150

**Nom du produit** HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS

### Autres moyens d'identification

**Numéro d'enregistrement REACH** 01-2119475515-33

**Numéro EC** 927-510-4

**Numéro CAS** 64742-49-0

**Synonymes** HEPTANE SHELL, PETROSOL D HEPTANE, SBP 94/99, HEPTANE TRBG, EVERSOL N-PARAFFIN 7, Heptane, SOLANE 80-110, ESSENCE 80-110, HEPTANE SHL, HEPTANE BE, FLUSH PETROLIUM, HEPTANE FR, HEPTANE NO, HEPTANE CPA

**Substance pure/mélange** Substance

**Masse molaire** 98

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Solvant  
Additif de carburant  
Polymères  
Produits en caoutchouc  
Substances chimiques de laboratoire  
Produits chimiques pour l'industrie minière  
Additif pour produits agrochimiques  
Lubrifiant  
Détergent  
Agent nettoyant  
Intermédiaire chimique  
Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

Univar Solutions SAS  
Immeuble Cityscope  
3 rue Franklin  
93108 Montreuil Cedex  
France  
FRA  
Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

<b>Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008</b>	
Europe	112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Liquides inflammables</b>	Catégorie 2 - (H225)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Catégorie 2 - (H315)
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Catégorie 3 - (H336)
<b>Danger par aspiration</b>	Catégorie 1 - (H304)
<b>Toxicité aquatique chronique</b>	Catégorie 2 - (H411)

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P331 - NE PAS faire vomir  
P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO<sub>2</sub>, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction  
P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

#### Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public.

**2.3. Autres dangers**

Le produit est un accumulateur statique. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarville.

**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS 64742-49-0	90 - 100%	01-2119475515-33	927-510-4	Aquatic Chronic 2 (H411) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
HEPTANE 142-82-5	< 40%	01-2119457603-38	205-563-8 (601-008-00-2)	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	1	1

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS 64742-49-0	5840	3160	Aucune donnée disponible	> 23300	Aucune donnée disponible
HEPTANE 142-82-5	> 5000	> 2000	Aucune donnée disponible	> 29.3	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque d'une pneumonie chimique après aspiration.
Inhalation	Difficultés respiratoires. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Cutané(e)	Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Peut entraîner une aspiration dans les poumons, provoquant une pneumonie chimique. Risque d'œdème pulmonaire.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note au médecin</b>	Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires. Traiter les symptômes.
------------------------	---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Vapours may form explosive mixtures with air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les ruissellements vers les égouts peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface.

**Code d'action d'urgence (EAC)** 3YE

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser des outils à main qui ne produisent pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants.

**Autres informations** Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons equipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Le produit est un accumulateur statique. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Garder sous clef.

Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Protéger de la lumière du jour. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Relier à la terre et effectuer la liaison équipotentielle de tous les circuits et équipements impliquant le produit. Tous les équipements doivent être anti-étincelles et antidéflagrants. Éviter le contact avec : Agents oxydants. Matériau de récipient/équipement non adapté. Caoutchouc naturel. Caoutchouc butyle.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 3.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
HEPTANE 142-82-5	TWA: 500 ppm TWA: 2085 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 400 ppm TWA: 1668 mg/m <sup>3</sup> STEL: 500 ppm STEL: 2085 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

### Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS 64742-49-0	-	300 mg/kg bw/day [4] [6]	2085 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
HEPTANE 142-82-5	-	300 mg/kg bw/day [4] [6]	2085 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

#### Notes

[4]

Effets systémiques sur la santé.

[6]

À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

#### Notes

### Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
--------------	---------	-----------	------------

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS 64742-49-0	149 mg/kg bw/day [4] [6]	149 mg/kg bw/day [4] [6]	477 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]
HEPTANE 142-82-5	149 mg/kg bw/day [4] [6]	-	447 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

**Notes**

[4] Effets systémiques sur la santé.  
[6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adaptée. Ventilation localisée et générale. Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Caoutchouc nitrile	> 0.55 mm	480

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements doivent inclure une combinaison, des bottes et des gants antistatiques s'il existe un risque d'inflammation dû à l'électricité statique.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante ou d'échauffement du produit, porter un appareil respiratoire approprié à filtre anti-gaz (type A2). EN 136/140/141/145/143/149.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique Liquide

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Pétrole
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation		Aucune information disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	90 - 110 °C	Aucune information disponible.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	8%	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	0.8%	
Point d'éclair	> -16 - < 0 °C	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	> 200 °C	Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		non applicable.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	0.5 - 1.5 mm <sup>2</sup> /s	Aucune information disponible.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Immiscible with water	Aucune information disponible.
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage	~ 4	Aucune information disponible.
Pression de vapeur	6 - 7 kPa	Aucune information disponible.
Densité relative	0.69 - 0.73	Aucune information disponible.
Masse volumique apparente	680 kg/m <sup>3</sup>	Aucune information disponible.
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible.
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

**9.2. Autres informations**

**Masse molaire** 98

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

Propriétés explosives Non considéré comme explosif.

**Propriétés comburantes** Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

**Réactivité** Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges** Oui.

électrostatiques

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Le produit est un accumulateur statique.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Protéger de la lumière du jour.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

**Inhalation** En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Contact oculaire** Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

**Contact avec la peau** Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion** Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Risque d'une pneumonie chimique après aspiration.

#### Toxicité aiguë

##### Mesures numériques de toxicité

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS	> 5840 mg/kg ( Rat ) >5000 mg/kg ( Rat )	> 2920 mg/kg ( Rat ) >2000 mg/kg ( Rat )	> 23.3 mg/l ( Rat ) 4 h >5.61 mg/l ( Rat ) 4h
HEPTANE	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 29.3 mg/L ( Rat ) 4 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Corrosion/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

## HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS (64742-49-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)			Irritant

## HEPTANE (142-82-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une irritation cutanée Peut provoquer une sensation de brûlure Peut provoquer des démangeaisons. Sécheresse et/ou craquelure Peut tacher la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

## HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS (64742-49-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	œil			non irritant
	Lapin				Irritation oculaire légère

## HEPTANE (142-82-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut entraîner une irritation passagère des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS (64742-49-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	Négatif

## HEPTANE (142-82-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Informations sur les composants

## HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS (64742-49-0)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Non mutagène

HEPTANE (142-82-5)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS (64742-49-0)

Méthode	Espèce	Résultats
	Rat	Négatif

HEPTANE (142-82-5)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

**STOT - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

HEPTANE (142-82-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Inhalation			Peut provoquer somnolence ou vertiges

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS (64742-49-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	résultats pour l'humain and animal	Inhalation			Peut provoquer somnolence ou vertiges
	résultats pour l'humain	Inhalation			Peut provoquer somnolence ou vertiges
		Inhalation			Peut provoquer somnolence ou vertiges

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS (64742-49-0)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Green Algae	EL50	29 mg/L	72 heures	
	Poisson	CL50	0.561 mg/L	96 heures	
	Water flea	CE50	0.4 mg/L	48 heures	
	Green Algae	EL50	29 mg/L	72 heures	
	Water flea	EL50	3 mg/L	48 heures	
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	LL50	>13.4 mg/L	96 heures	
	Green Algae	NOEL	6.3 mg/L	72 heures	
	Water flea	NOEC	0.17 mg/L	21 jours	
	Green Algae	NOEL	6.3 mg/L	72 heures	
	Water flea	NOEL	1 mg/L	21 jours	
	activated sludge	CI50	29 mg/L	15 heures	

## HEPTANE (142-82-5)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	LL50	5.738 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	1.5 mg/L	48 heures	
	Chaetogammarus marinus	CE50	0.2 mg/L	48 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	EL50	4.34 mg/L	72 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	NOELR	0.97 mg/L	72 heures	

**12.2. Persistance et dégradabilité****Persistance et dégradabilité**

Facilement biodégradable.

## HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS (64742-49-0)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	98% Biodégradation	Facilement biodégradable

## HEPTANE (142-82-5)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Devrait se biodégrader très lentement

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Peut être sujet à bioaccumulation.

Nom chimique	Coefficient de partage
HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS	4.66
HEPTANE	4.397

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. On s'attend à ce qu'il soit relativement immobile dans le sol.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS	La substance n'est pas PBT/vPvB
HEPTANE	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1206  
Désignation officielle de transport de l'ONU HEPTANES  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3  
14.4 Groupe d'emballage II  
14.5 Dangers pour l'environnement Oui  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

Code ERG 3H

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1206  
 Désignation officielle de transport de l'ONU HEPTANES  
 14.4 Groupe d'emballage II  
 14.5 Dangers pour l'environnement Oui  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
   Dispositions spéciales Aucun(e)  
   N° d'urgence F-E, S-D  
 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1206  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU HEPTANES  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3  
 14.4 Groupe d'emballage II  
 14.5 Dangers pour l'environnement Oui  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
   Dispositions spéciales Aucun(e)  
   Code de classification F1

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1206  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU HEPTANES  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3  
 14.4 Groupe d'emballage II  
 14.5 Dangers pour l'environnement Oui  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
   Dispositions spéciales Aucun(e)  
   Code de classification F1  
   Code de restriction en tunnel (D/E)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS 64742-49-0	RG 84
HEPTANE 142-82-5	RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331

pour la protection de l'environnement

4511

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

**Product restricted per REACH Annex XVII: 3**

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
HYDROCARBONS C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS - 64742-49-0	3, 75.	-
HEPTANE - 142-82-5	3, 75.	-

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

**Inventaires internationaux**

**TSCA**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**DSL/NDSL**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**EINECS/ELINCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**ENCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**IECSC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**KECI**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**PICCS**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**AIIC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**NZIoC**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

\*

Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 2 3 4 7 9 10 11 12 13 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** J Spenceley  
**Préparée par**

**Remplace la date** 06-août-2019

**Date de révision** 09-sept.-2024

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**